

L'amour de l'histoire locale

Les sociétés archéologiques et historiques de l'Aisne, XIX^e et XX^e siècles

Avant-propos

Au tournant du siècle et du millénaire, la Fédération a voulu se pencher sur le passé des sociétés archéologiques et historiques de l'Aisne dont elle maintient la tradition vivante¹. Certes la création de nos sociétés fait partie d'un mouvement national, mais ce mouvement a été mis en oeuvre dans chaque ville, dans chaque région, par des personnalités qui travaillèrent à constituer la connaissance du passé : érudits « professionnels », fonctionnaires, entrepreneurs, hommes politiques, prêtres, mécènes... Ces hommes des sociétés savantes firent souvent souvent preuve d'une volonté systématique de découverte, de préservation et d'étude de documents pouvant servir à l'histoire de leur région (manuscrits, tableaux, objets, documents archéologiques) ; ils furent aussi d'ardents collectionneurs et contribuèrent à sauver des pièces et des documents de grande valeur qu'ils ont légués aux archives départementales, municipales, ou encore à un musée constitué par leur société.

Il est intéressant de constater que l'institution des sociétés savantes dans le département de l'Aisne reflète la périodisation nationale établie par Jean-Pierre Chaline dans son indispensable ouvrage de synthèse. Le Premier Empire n'avait pas suscité un contexte propice à la création de groupements savants. En revanche, le régime des Bourbons favorisa une reprise des activités savantes, reprise très sensible dès 1820. De fait, si aucune société ne s'organisa dans le département de l'Aisne durant le Premier Empire, le milieu érudit de Saint-Quentin fonda, en 1825, la Société académique des sciences, arts, belles lettres, agriculture et industrie. La monarchie de Juillet fut, elle aussi, favorable au développement des sociétés savantes. Ainsi le CTHS (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques) fut-il institué en 1834 à l'initiative de Guizot, lui-même fondateur de la Société de l'Histoire de France. A cette période, les activités savantes prirent, dans le département de l'Aisne, une ampleur visible dans des publications

1. Rappelons que le congrès national des sociétés savantes, tenu en 1997 à Paris, a été consacré à l'histoire des sociétés savantes. Les éditions du CTHS publièrent l'année suivante l'ouvrage de Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*. Pour mémoire, le Congrès avait déjà consacré un colloque interdisciplinaire aux sociétés savantes en 1975 et publié les actes en deux volumes : 1. *Les sociétés savantes*, 2. *Les sociétés savantes : leur histoire*. Enfin, toujours dans le cadre du CTHS : Gonzague Tierny, *Les sociétés savantes du département de la Somme de 1870 à 1914*, 1987.

spécialisées. La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons fut créée en 1847. La Révolution de 1848 et la seconde République ne brisèrent pas ce mouvement ascendant qui s'amplifia encore sous le Second Empire. Le département de l'Aisne ne resta pas à l'écart des tendances nationales : 1850, Société académique de Laon, 1860, Société académique de la région de Chauny, 1864, Société historique et archéologique de Château-Thierry. Sur le plan national, les créations reprirent après la guerre de 1870 avec une rapidité inconnue jusque là. La Société archéologique de Vervins (1873) s'inscrivit dans cette reprise qui culmina dans les premières années de la Troisième République. Enfin, la Société de Villers-Cotterêts fut fondée en 1904².

Portraits d'érudits « historiens du dimanche », moments de fondation et vie des milieux savants, recherches archéologiques menées en longue durée, visions historiques marquées par l'anachronisme mais combien romanesques ... forment la matière de ces *Mémoires*. Dans un espace plus large, bien d'autres thèmes auraient pu être abordés : le domaine vaut d'être exploré puisqu'il tient à l'histoire intellectuelle du département. Aussi bref soit-il, nous espérons que ce volume en montre l'intérêt.

Claudine VIDAL

2. La table des matières de ce volume suit l'ordre de création des sociétés.